Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20250930-2025093010-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2025

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 18

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL
Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christophe BOHN
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

10.1. Reprise au compte de résultat d'une subvention d'équipement compte 13148

DELIBERATION D25092025/10

Suite à la migration Hélios, il n'a pas été possible de retracer l'affectation exacte d'une subvention. Cette subvention est antérieure à 2010, son origine n'a pas pu être déterminée, ni le bien sur lequel elle a été affectée (n° d'inventaire 90000016000127).

Il s'agit donc de faire la reprise en une seule fois, afin de pouvoir régulariser cette anomalie au compte de résultat.

Publié le : 30/09/2025 17:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/41001

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 067-216700732-20250930-2025093010-DE

Afin de faire cet amortissement, les écritures comptables suivantes seront réalisées :
- un mandat d'ordre budgétaire au compte 139148 chapitre 040 pour la somme de 27 250,87 €
- un titre d'ordre budgétaire au compte 777 chapitre 042 pour la somme de 27 250,87 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE que la reprise de la subvention et l'amortissement se fera sur une durée de 1 an,
AUTORISE le Maire à passer les écritures comptables telles qu'indiquées ci-dessus,
PRECISE que les crédits nécessaires ont été votés au BP 2025.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 29 septembre 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,



Publié le : 30/09/2025 17:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/41001